Suppléments à la fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)
selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse

A RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Importateur:
Elma Schmidbauer Suisse AG
Hintermättlistrasse 11, CH-5506 Mägenwil
Téléphone: +41 62 887 2500, Fax: +41 62 887 2509
E-Mail: info@elma-suisse.ch
Internet: www.elma-suisse.ch

Renseignements en cas d'urgence:
Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT)
Téléphone: 145 (seulement depuis la suisse)

* A RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

*** Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (Suva)**

No. CAS	**Désignation / Substance**	**Valeur VME**	**Valeur VLE** sur une courte durée	Notations / Remarques	Méthodes de mesure
1310-58-3	Potasse caustique		2 mg/m^3 (i)	Le valeur VLE sur une courte durée ne doit à aucun moment être dépassé	NIOSH

* A RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

*** Recommandations relatives au produit**
Éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur les déchets (OLED) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

*** Recommandation pour la solution d'application / solution de nettoyage**
Neutraliser avec de l'acide de vinaigre ou de l'acide de citron et rejeter à l'égout, compte tenu de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) , en particulier l'annexe 3.2, et des règlements administratifs en vigueur locale ou éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur les déchets (OLED) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

A RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Composants selon Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) Annexe 2.2 :
5-15% agents de surface amphotères, 5-15% agents de surface non ioniques, <5% phosphates, <5% polycarboxylates.

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM): Annexe 1: non cité.

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (Etat le 1er janvier 2024) **:**
Exonération de la taxe sur les COV (COV mentionnés dans la liste positive des substances (annexe 1): 0%).

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation elma lab clean A10 (ELC A10)

Identifiant unique de formulation UFI: TM60-40WN-J00G-SY1U

Catégorie de produits PC-CLN-OTH Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides)

Composant(s) déterminant la classification de danger
alcool de graisse (C10), alkoxylé, isotridecanol, éthoxylé, hydroxyde de potassium

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

Catégories de processus [PROC]
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Catégories de rejet dans l'environnemen [ERC]
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Catégories de produits [PC]
PC35 Produit de lavage et de nettoyage

Usage de la substance/du mélange
Concentré de nettoyage alcalin aqueux et réducteur de mousse pour surfaces dures en laboratoire et industrie.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17
D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0
Télécopie +49 7731 882-266
E-mail info@elma-ultrasonic.com
Site web www.elma-ultrasonic.com

Service responsable de l´information:
Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, EN)	+49 761 19240
France: numéro ORFILA (INRS)	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Belgique: Centre Antipoisons Belge	070 245 245

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Met. Corr. 1, H290	Jugement d'experts et éléments de preuve.
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul.

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul.

Consignes en cas de risques physiques
H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger
alcool de graisse (C10), alkoxylé, isotridecanol, éthoxylé, hydroxyde de potassium

Pictogrammes des risques



GHS05

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence
P261 Éviter de respirer les brouillards/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Autre étiquetage
caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:
5 - 15% agents de surface amphotères
5 - 15% agents de surface non ioniques
< 5% phosphates
< 5% polycarboxylates

* **2.3 Autres dangers**

* **Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**
Acute Tox. 5 (orale + inhalation) H303 + H333: Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
L'inhalation d'aérosol peut être nocive et peut irriter les voies respiratoires.
Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

* **Effets nocifs possibles sur l'environnement**
Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.
Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Résultats des évaluations PBT et vPvB
D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
7320-34-5	230-785-7		pyrophosphate de tétrapotassium	< 5 pds %	Eye Irrit. 2; H319	
166736-08-9			alcool de graisse (C10), alkoxylé	< 5 pds %	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	ATE(voie orale): 500 mg/kg
69011-36-5	931-138-8		isotridecanol, éthoxylé	< 5 pds %	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	Eye Dam. 1;H318: C>10% Eye Irrit. 2;H319: 1%<C<=10% ATE(voie orale): 500 mg/kg
1310-58-3	215-181-3	019-002-00-8	hydroxyde de potassium	< 2 pds %	Met. Corr. 1 ; H290 Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	Skin Corr. 1A;H314: C>=5% Skin Corr. 1B;H314: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2;H315: 0.5%<=C<2% Eye Dam. 1;H318: C>=2% Eye Irrit. 2;H319: 0.5%<=C<2%
27458-92-0	248-469-2		isotridecanol	< 0.2 pds %	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	M=1 (Aquatic Acute 1) M=1 (Aquatic Chronic 1)

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
Not relevant (polymer).	alcool de graisse (C10), alkoxylé
Not relevant (polymer).	isotridecanol, éthoxylé
01-2119489369-18	pyrophosphate de tétrapotassium
01-2119487136-33	hydroxyde de potassium
Not relevant (impurity).	isotridecanol

Indications diverses
Mélange alcalin aqueux et réducteur de mousse composé d'agents de surface amphotères et non ioniques, agents complexants, phosphates, hydroxyde de potassium et colorant.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation
Veiller à un apport d'air frais.
En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter un médecin.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

En cas d'ingestion
NE PAS faire vomir.
Traitement médical nécessaire.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes
Aucune autre information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin
Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO_2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Oxydes d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone
Phosphore oxydes

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie
ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Informations complémentaires
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Le produit lui-même n'est pas combustible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Utiliser un équipement de protection personnel.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les secouristes
Protection individuelle
Utiliser un équipement de protection individuel.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention
Matière appropriée pour recueillir le produit:
Sable
Sciure de bois
Liant universel
Kieselguhr
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Eviter d'inspirer les aerosoles.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Le produit n'est pas combustible.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients
Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.

Matières à éviter
Tenir à l'écart de:
Acide fort

Autres indications relatives aux conditions de stockage
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.
Durée de stockage: 3 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation
Ne pas utiliser le produit lui-même en injection et aspersion. Utilisez uniquement la solution d'application dilué pour le nettoyage par aspersion.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

* **Valeurs limites au poste de travail**

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
1310-58-3	215-181-3	hydroxyde de potassium	Court terme(mg/m³) 2 (1)(2) (1) Additional indication "M" means that irritation occurs when the exposure exceeds the limit value or there is a risk of acute poisoning. The work process must be designed in such a way that the exposure never exceeds the limit value. For evaluation, the sampled period should be as short as possible. However, the sampled period shall be long enough to perform a reliable measurement. The measured result shall be related to the considered period. (2) 15 minutes average (BE)
1310-58-3	215-181-3	hydroxyde de potassium	2 inhalable aerosol [mg/m³] (CH)
1310-58-3	215-181-3	hydroxyde de potassium	Court terme(mg/m³) 2 (F)
1310-58-3		Potassium (hydroxyde de)	Court terme(mg/m³) 2 FT no. 35

DNEL salarié

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
1310-58-3	hydroxyde de potassium	1 mg/m³	long terme par inhalation (local)	Facteur d'évaluation 1

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition
Ventilation technique en cas d'exposition continue en brouillard fin.

Protection individuelle

Protection yeux/visage
lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection des mains
gants résistant aux produits chimiques
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: FKM, 0,4mm, >=8h.
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NR, 0,5mm, >=8h.

Protection respiratoire
Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
formation d'aérosol ou de nébulosité
Appareil de protection respiratoire approprié:
en cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P2

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition
Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.
Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.
Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

Indications diverses
Valeurs limites d'exposition professionnelle pour hydroxyde de potassium.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
liquide

Couleur
vert foncé

Odeur
douce

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			non déterminé
Point de fusion/point de congélation	Plage de solidification		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d’ébullition et intervalle d’ébullition	≥ 100 °C		
inflammabilité	solide		négligeable
inflammabilité	gazeux		négligeable
Limites inférieure et supérieure d’explosion	Limite supérieure d'explosivité		négligeable
Limites inférieure et supérieure d’explosion	Limite inférieure d’explosivité		négligeable
Point éclair			Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C.
Température d’auto-inflammabilité	230 °C		Valeur pour isotridecanol.
Température de décomposition	≥ 100 °C		
pH	dans l'état fourni 11.4		
Viscosité	(dynamique) 7.8 mPa*s (20°C)		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	env. -2		Valeur pour pyrophosphate de tétrapotassium.
Pression de vapeur	env. 23 hPa (20°C)		
Densité et densité relative	env. 1.08 g/cm³		
Densité de vapeur relative	0.62		Valeur pour eau.
caractéristiques des particules			non applicable (liquide).

9.2 Autres informations

Informations sur les classes de danger physique

Explosifs

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a).
CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

gaz inflammables

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Aérosols

Estimation/classification
non signifiante - aucun aérosol.
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Gaz comburant

Estimation/classification
non applicable (liquide).

gaz sous pression

Estimation/classification
non applicable (liquide - aucun gaz dissous).

liquides inflammables

Estimation/classification
non inflammable, non combustible (Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C).

solides inflammables

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Matières et mélanges auto-réactifs

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).
CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

Liquides pyrophoriques

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances pyrophoriques - non spontanément inflammable (CLP I 2.9.4.1).
CLP I 2.9.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour les liquides pyrophoriques lorsque l'expérience acquise dans la fabrication ou l'utilisation d'une substance ou d'un mélange montre que celle-ci/celui-ci ne s'enflamme pas spontanément au contact de l'air à température normale, c'est-à-dire que la substance demeure notoirement stable à température ambiante pendant une durée prolongée (plusieurs jours).

Matières solides pyrophoriques

Estimation/classification
non applicable (liquide).

matières et mélanges auto-échauffants

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances auto-échauffants.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Estimation/classification
non signifiante - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1).
CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans

l'eau et donne un mélange stable.

Liquides comburants

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances comburantes.

Matières solides comburantes

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Peroxydes organiques

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de peroxydes organiques.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Caractéristiques en matière de sécurité

	Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
Taux de corrosion (mm aluminium/année)	> 6.25 mm/a	Jugement d'experts et éléments de preuve.	
Taux de corrosion (mm acier/année)			non disponible

Estimation/classification
Le mélange est classé comme corrosif pour les métaux (Met. Corr. 1 H290).

Explosibles désensibilisés

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances explosibles désensibilisés.

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Taux d'évaporation			eau: 0,36 (ASTM D3539).
Teneur en solvant	0 %		
Propriétés explosives			aucune
Propriétés comburantes			aucune

Autres informations
Aucune autre information signifiante disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction exothermique avec:
Acide
Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides forts.
Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Réagit au contact des acides forts.
Comburant, fortes
Corrode l'aluminium.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	3937 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	La toxicité aiguë par ingestion correspond à la catégorie 5 du SGH.
	Numéros CAS1310-58-3 hydroxyde de potassium DL50: 273 mg/kg Espèce Rat		
	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé 500 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé DL50: 500 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
Toxicité dermique aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard) 5.6 mg/L	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur)		négligeable

Estimation/classification
Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant.	Méthode de calcul.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.	

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.		Méthode de calcul.	

Mutagénicité sur les cellules germinales

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Estimation/classification
Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Autres informations
L'inhalation d'aérosol peut irriter les voies respiratoires.

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet narcotique

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Estimation/classification
Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Estimation/classification
Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	CL50: 11.6 mg/L	calculé.	
	Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol CL50: 0.55 mg/L Espèce Danio rerio Durée du test 96 h	OCDE 203	
	Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé CL50: >10- 100 mg/L Espèce Danio rerio Durée du test 96 h	OCDE 203	
	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé CL50: >1- 10 mg/L Espèce Cyprinus carpio (Carpe) Durée du test 96 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé NOEC 1.73 mg/L	QSAR	
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 9.7 mg/L	calculé.	
	Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol EC50 0.391 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
	Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé EC50 >1- 10 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé EC50 >1- 10 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol NOEC 0.0036 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 21 d	OCDE 211	

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé EC10 2.6 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 21 d	OCDE 211	
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 7 mg/L	calculé.	
	Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol EC50 0.297 mg/L Espèce Desmodesmus subspicatus Durée du test 72 h	OCDE 201	
	Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé EC50 >10- 100 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 72 h		
	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé EC50 >1- 10 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé EC10: >1- 10 mg/L Espèce Desmodesmus subspicatus Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

Estimation/classification
Toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition ≥ 65 %	calculé.	diminution du COD Relativement/partiellement biodégradable.
Biodégradation	Taux de décomposition 100 %	Neutralisation, mesure de pH.	Proprietes alcaliques sont elimineés à 100%.
Biodégradation			Numéros CAS1310-58-3 hydroxyde de potassium Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.
Biodégradation			Numéros CAS7320-34-5 pyrophosphate de tétrapotassium Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition > 60 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé
Biodégradation	Taux de décomposition > 60 % Durée du test 28 d	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé
Biodégradation	Taux de décomposition 90-100 % Durée du test 28 d	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification
pyrophosphate de tétrapotassium: La bioaccumulation est improbable.
alcool de graisse (C10), alkoxylé: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.
isotridecanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.
hydroxyde de potassium: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.
isotridecanol: A le potentiel de bioaccumulation (log Kow: 5,57).

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification
pyrophosphate de tétrapotassium: modérément mobile dans le sol (Koc: ~150).
alcool de graisse (C10), alkoxylé: L'adsorption sur le sol est possible.
isotridecanol, éthoxylé: Koc: >5000, forte adsorption sur le sol, immobile.
hydroxyde de potassium: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol.
isotridecanol: non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets nocifs

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations écotoxicologiques

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Demande chimique en oxygène (DCO)	env. 355 mg O2/g	calculé.	
AOX			D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Informations complémentaires
Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.
Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.
Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.
Aucune autre information signifiante disponible.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200129 *	détergents contenant des substances dangereuses

Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150110 *	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

* **Élimination appropriée / Produit**
Ne pas éliminer avec des déchets domestiques. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

* **Autres recommandations de traitement des déchets**
Solution d'application / solution de nettoyage :
Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.
Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des réglements administratifs en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1814	ONU 1814	ONU 1814
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION	Potassium hydroxide solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1814
Nom d'expédition des Nations unies	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

Classe(s) de danger pour le transport	8
Étiquette de danger	8
Code de classification	C5
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Dispositions particulières	-
Code de restriction en tunnel	E

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1814
Nom d'expédition des Nations unies	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Polluant marin	Non
EmS	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1814
Nom d'expédition des Nations unies	Potassium hydroxide solution
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non

* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*** Réglementations EU**

Autorisations
négligeable

*** Limites d'utilisation**
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 75 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Notice explicative sur la limite d'occupation
Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

autres réglementations (UE)

À observer:
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV
Teneur en COV, état de livraison 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Directives nationales

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

* **Abréviations et acronymes**
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM: Société américaine pour les essais des matériaux
ATE: Estimation de la toxicité aiguë
AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)
DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)
DNEL: dose dérivée sans effet
DOC: Carbone organique dissous
EmS: procédures d'urgence
IATA: International Air Transport Association
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO: International Maritime Organization
JArbSchG: Loi relative à la protection des jeunes au travail (DE)
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL: Specific concentration limit
TI: Instruction technique
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
VOC: Composés organiques volatils
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 3, H301: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4, H302: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, Sub-catégorie 1A
Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique court terme (aiguë), Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 1

Références littéraires et sources importantes des données
Mesures propres.
Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.
Informations de nos fournisseurs.

Indications diverses
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement
* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente